



## Passe rail : Se donner les moyens ? La Douane est un instrument !



### Un contexte favorable ?

Le 4 septembre, le président de la République annonce lors de son interview par un vidéaste en ligne être favorable à un *Passe rail*<sup>1</sup>. En « disruptant » de la sorte le soir de la rentrée des classes, la ficelle est grosse quant à une velléité d'ouvrir une nouvelle page sociale, alors que le coup de force antidémocratique de la contre-réforme des retraites est encore dans toutes les têtes.

Néanmoins, nous saisissons la balle au bond (Coupe du monde de Rugby à XV oblige !), parce qu'en tant que douaniers nous avons un nécessaire complément d'information à effectuer.

En tant que syndicat de transformation sociale, SOLIDAIRES Douanes suit de près les questions écologiques.

- Ainsi, sur le plan économique, nous sommes favorables à la relocalisation des activités agricoles et industrielles. C'est en enjeu à la fois de développement que de souveraineté.
- Sur le plan commercial, nous sommes favorables à une décarbonation dans les modes de transport, notamment via l'usage du ferroutage<sup>3</sup> et du fluvial.

Les pouvoirs publics français sont sommés de réagir.

- **D'abord politiquement**, puisque l'actualité météorologique des mois de juillet-août aboutit à une prise de conscience avec les événements exceptionnels qui se succèdent : canicules et incendies, averses et inondations, grêle, tornades, amplitudes de température de dizaines de degrés en 24h.
- **Ensuite juridiquement** puisque l'État a été condamné à 2 reprises pour *inaction climatique* contrevenant à la signature de l'Accord de Paris :
  - d'abord par le Conseil d'État en novembre 2020,
  - puis par le Tribunal administratif (TA) de Paris en octobre 2021<sup>2</sup>.



### Un Gouvernement non exemplaire jusqu'à présent !

De fait, philosophiquement, l'idée d'un forfait à prix modéré et à vocation nationale est très intéressante. Mais, là encore, pour que cette proposition fasse consensus et puisse être mise en œuvre, il importe de lever les freins institutionnels et budgétaires !

Institutionnellement, l'État employeur ne montre pas forcément l'exemple. C'est le cas de la « haute » administration de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) qui :

- est passive en ne relayant ni n'appuyant nos demandes de prise en charge à 100% formulées il y a déjà plusieurs années...
- ... voire est active dans le mauvais sens du terme en refusant la prise en charge de passes transports, même votés par des Collectivités (par exemple à Marseille)<sup>4</sup> !

Budgétairement, le Gouvernement engage depuis 4 ans un chantier de transfert/abandon des missions fiscales (TMF), de la DGDDI vers la Direction générale des Finances publiques (DGFiP). Ce chantier, un temps suspendu avec la crise sanitaire a repris fin 2020. Chaque taxe transférée révèle un manque à gagner dans les caisses (~-20 à -40%). Le motif est simple : l'administration d'accueil des nouvelles missions (la DGFiP) supprime elle-même tous les ans des centaines voire des milliers de postes ! De fait il n'y a ni formation, ni moyens dédiés, ni contrôles physiques possibles. Or la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), 2<sup>e</sup> voire 1<sup>ère</sup> ressource financière des collectivités régionales, fait partie du lot des taxes transférées ! Certes, suite à notre interpellation des élus, le transfert de la TICPE fut pour partie suspendu fin 2022 pour 1 an (2024 → 2025, cf p2). Il est urgent de sécuriser les recettes à long terme des Collectivités !

Fin 2022, dans la loi de Finances 2023 (LF2023), le Gouvernement reportait le transfert du contrôle de la TICPE au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Mais ce projet néfaste demeure ! **Fin 2023, si le Gouvernement entend garantir un financement de long terme du passe rail, il importe de pérenniser à la DGDDI la TICPE.** En cohérence, il doit donner à l'Administration des Douanes et Droits indirects les moyens de l'ambition gouvernementale...

1 Source : [https://www.francetvinfo.fr/politique/emmanuel-macron/transports-emmanuel-macron-favorable-a-un-pass-rail-sur-le-modele-allemand-dans-les-regions-qui-y-sont-favorables\\_6043313.html](https://www.francetvinfo.fr/politique/emmanuel-macron/transports-emmanuel-macron-favorable-a-un-pass-rail-sur-le-modele-allemand-dans-les-regions-qui-y-sont-favorables_6043313.html)

2 Sources : <https://www.conseil-etat.fr/actualites/emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-le-gouvernement-doit-justifier-sous-3-mois-que-la-trajectoire-de-reduction-a-horizon-2030-pourra-etre-respectee> et <http://paris.tribunal-administratif.fr/Actualites-du-Tribunal/Espace-presse/L-Affaire-du-Siecle-l-Etat-devra-reparer-le-prejudice-ecologique-dont-il-est-responsable>

3 Pour un état des lieux, voir nos homologues de SUD Rail : <https://sudrail.fr/MACRON-et-la-poudre-aux-yeux-de-ses-engagements-ferroviaires>

4 Source : <http://solidaires-douanes.org/Gratuite-transports-en-commun> (notre communiqué *La Direction entrave la décision d'une collectivité* !)





# Annexe : Récapitulatif de la contre-réforme fiscale – l'hécatombe !

## Conséquences du transfert des missions fiscales (TMF) sur les emplois et les recettes !

**a) Présentation :** Entre 2019 et 2027, la Douane va perdre 81 milliards d'euros de recettes fiscales. Des centaines de postes directs ont été d'ores et déjà supprimés dans les sites annoncés<sup>5</sup>; auxquels s'ajouteront les emplois des recettes interrégionales (RI), services régionaux d'enquête (SRE), pôle d'action économique (PAE), etc ?

**b) Position syndicale :** *SOLIDAIRES Douanes est fondamentalement opposé aux transferts de taxes de la DGDDI vers la DGFIP/DAM. Les missions fiscales douanières font partie de notre cœur de métier et nous nous battons pour les garder au sein de notre administration ! L'expertise des personnels des Douanes reste indispensable pour garantir le bon fonctionnement de l'État et le financement des Collectivités... donc du service public ferroviaire !*

Taxes DGDDI	Recettes en milliards d'€ (chiffres 2019)	Nombre d'emplois estimés	Administration d'accueil		Calendrier		
			Assiette & contrôle	Recouvrement			
<b>BNA</b> (Boissons Non Alcooliques)	0,50	150 non comptabilisés !	Direction Générale des Finances Publiques (« Fisc »)	DGFIP	01/01/2019		
<b>TGAP</b> (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)	0,722				122,1 en 2021	DGFIP	01/01/2020
<b>TGAP</b> (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) <b>composante déchets</b>							01/01/2021
<b>TVA</b> (Taxe sur la Valeur Ajoutée) <b>pétrole</b>							
<b>TSVR</b> (Taxe sur les Véhicules Routiers)	0,181						
<b>DAFN</b> (Droit Annuel de Francisation des Navires) <b>Droit de passeport</b> sur les navires	0,045	198,3 en 2022	DAM Direction des Affaires Maritimes (« AffMar »)	DGFIP	01/01/2022		
<b>TICFE</b> (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité)	10,263	& 1,6 en 2023 (recouvrement des amendes judiciaires)	DGFIP				
<b>TICGN</b> (Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel)							
<b>TICC</b> (Taxe Intérieure sur les Charbons, houilles, lignites et Cokes)							
<b>TVAI</b> (Taxe sur la Valeur Ajoutée à l'Import)	6,292						
<b>CI</b> (Contributions Indirectes)	17,638	23,5 en 2024 (transfert recouvrement CI)	DGDDI	DGFIP	01/01/2024		
<b>TSC</b> (Taxe Spéciale de Consommation DOM)	0,554	109,1 en 2025 (transfert TICPE)	DGFIP	DGFIP	01/01/2025		
<b>TIRUERT</b> (taxe incitative relative à l'utilisation d'énergie renouvelable dans les transports ; ex-TIRIB - Taxe Incitative Relative à l'Incorporation de Biocarburants)	33,321	77,4 en 2026 (transfert restes à recouvrer [RAR] des taxes/amendes ; remboursements TICPE)			01/01/2026		
<b>TICPE</b> (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques)		1,5 en 2027 (extinction remboursement TICPE taxis transporteurs)				01/01/2027	
<b>Total taxes transférées</b>	<b>81 Mds € (80,923)</b>	<b>Au moins 700 emplois (695,5)</b>			<b>2019-2027</b>		
<b>Taxes non transférées</b>							
<b>Droits de Douane</b>	2,248	Aucun renfort actuellement n'est prévu	DGDDI Direction générale des Douanes et Droits indirects (« Douane »)	DGDDI	-		
<b>Octroi de mer</b>	1,372						
<b>Droits de ports</b>	0,556						
<b>Autres</b>	0,494						
<b>Total taxes qui resteraient perçues par la DGDDI</b>	<b>4,67 Mds €</b>	<b>NC</b>			<b>2027</b>		

**En 2027 : -95% taxes perçues par la DGDDI !**

<sup>5</sup> Sources : documents DG (Groupes de Travail des 20/10/2020, 24/03/2021, 10/10/2022 et 12/05/2023).  
Détails ici <http://solidaires-douanes.org/Guide-restructurations> et là : <http://www.solidaires-douanes.org/GTM-transfert-taxes>



**Syndicat SOLIDAIRES Douanes**

93 bis rue de Montreuil – boîte 56 – 75011 PARIS

<http://solidaires-douanes.org/>

/ [contact@solidaires-douanes.org](mailto:contact@solidaires-douanes.org)

/ [SolidairesDouanes](https://www.facebook.com/SolidairesDouanes)

/ + 33 (0)1 73 73 12 50

/ [SolidR\\_DOUANES](https://www.instagram.com/solidaires_douanes)

2/2

[solidaires\\_douanes](https://www.instagram.com/solidaires_douanes)